

## Cas rarissime : transmission de cancer suite à un don d'organe

Abderrahim DERRAJI - 2018-09-24 09:43:31 - Vu sur [pharmacie.ma](http://pharmacie.ma)

D'après un article relayé par la revue "American journal of transplantation", une femme européenne de 53 ans atteinte d'un cancer non diagnostiqué de son vivant a transmis sa tumeur à quatre patients ayant reçu ses organes. En 2007, cette femme a été victime d'un accident vasculaire cérébral. Les médecins, et après avoir effectué les examens qui s'imposent dans pareils cas, ont fini par donner leur feu vert. Son cœur, ses poumons, ses reins et son foie ont été transplantés à cinq patients en attente d'une greffe. Quatre greffées sur cinq ont développé un cancer du sein, et trois en sont décédées. Quant à la patiente qui a bénéficié d'une greffe du cœur, elle a succombé à une septicémie cinq mois après la greffe. Cette septicémie n'est pas liée au cancer de la donneuse d'organe. Le seul transplanté qui a survécu est un homme de 32 ans qui a bénéficié d'une greffe de rein. Une biopsie effectuée en 2011 chez ce dernier a mis en évidence une tumeur dans le rein transplanté. Malgré une ablation du rein en question, des métastases ont été décelées au niveau des poumons et des ganglions lymphatiques. Les tumeurs ont régressé grâce à une chimiothérapie qui a duré un an. Le patient se porte bien. Un test ADN a confirmé que le cancer a été transmis aux quatre patientes décédées par la donneuse et deux hypothèses ont été avancées : "L'une de nos hypothèses est que la donneuse avait un cancer du sein avec des métastases ou des micro-métastases dans chacun des organes transplantés", expliquent les chercheurs. Ces métastases ont pu progresser après la transplantation sous l'influence des traitements immunosuppresseurs. Une seconde hypothèse explique ce cas par la stimulation de la croissance des cellules cancéreuses induite durant la période où les organes ont été privés de sang et d'oxygène après le décès de la donneuse. D'après les chercheurs, le risque de transmission d'une tumeur lors d'un don d'organes est de l'ordre de 0,01 à 0,05%.